

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 05 MAI 2006**

**Délibération  
n° 2006.05.115**

**Construction de la  
nouvelle station  
d'épuration :  
acquisition de  
parcelles à M.  
Claude DUMERGUE  
- Modification de la  
délibération n° 371  
du 17 novembre  
2005**

**LE CINQ MAI DEUX MILLE SIX à 18h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 avril 2006**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Jean-Claude BONNEVAL, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Michel HUMEAU, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

**Ont donné pouvoir :**

Bernard ALLIAT à Jean-Yves DE PRAT, André BONICHON à Bernard CHARRIER, Jean BOUGETTE à Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Louis DESSET à Bernard SAUZE, François ELIE à Gérard MARQUET, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Jean-Michel LAMOUREUX à Robert CHABERNAUD, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Patrick RIFFAUD à Annie FOUGERE

**Excusé(s) :**

**Excusé(s) représenté(s) :**

Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur DOLIMONT**CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION : ACQUISITION DE PARCELLES A M. CLAUDE DUMERGUE - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 371 DU 17 NOVEMBRE 2005**

Dans le cadre de la construction de la station d'épuration à l'ouest de l'agglomération d'Angoulême, le site de FLEAC lieu dit « Les Murailles » a été retenu lors de la séance du conseil communautaire du 29 septembre 2005.

Les négociations en vue de l'acquisition foncière nécessaire à l'implantation des équipements de la future station d'épuration ont abouti à la signature par Monsieur Claude DUMERGUE d'une promesse de vente en date du 26 août 2005.

Les termes de la promesse de vente mentionnent l'acquisition par la ComAGA des parcelles suivantes au prix de 1,00 € le m<sup>2</sup> pour les terres agricoles et les prés et de 2,29 € le m<sup>2</sup> pour les vignes :

- AX 12 lieu dit « Les Murailles » d'une contenance cadastrée de 25 112 m<sup>2</sup> (terres agricoles : 19 612 m<sup>2</sup> / vignes : 5 500 m<sup>2</sup>)
- AX 13 lieu dit « Les Murailles » d'une contenance cadastrée de 3 733 m<sup>2</sup> (vignes)
- AX 10 lieu dit « Barbe Blanche » d'une contenance cadastrée de 2 983 m<sup>2</sup> (terres agricoles)
- une partie de la parcelle AW 7 lieu dit « Les Culassons » d'une contenance approximative de 1 240 m<sup>2</sup> sur une contenance totale cadastrée de 14 803 m<sup>2</sup> (pré)
- une partie de la parcelle AW 36 lieu dit « Les Culassons » d'une contenance approximative de 240 m<sup>2</sup> sur une contenance totale cadastrée de 1 240 m<sup>2</sup> (pré).

Les parcelles sont propriétés de Monsieur DUMERGUE Claude domicilié 14 rue de la Touche 16730 FLEAC et leur acquisition a fait l'objet de la délibération n° 371 du 17 novembre 2005.

Suite à une rencontre sur site avec Monsieur Claude DUMERGUE et son exploitant Monsieur Jacques MOUSNIER et selon le document d'arpentage réalisé par un géomètre expert, il s'avère nécessaire :

- d'acheter en plus, la parcelle AX 14 d'une contenance cadastrée de 430 m<sup>2</sup> (vignes),
- de restituer une surface équivalente (430 m<sup>2</sup> - parcelle 12p) à prendre sur la partie nord de la parcelle AX12, afin de faciliter l'accès et l'exploitation des parcelles situées au nord du périmètre de l'emprise de la future station d'épuration,
- de préciser les contenances à acquérir pour les parcelles AW 7 et AW 36 sises lieu dit « Les Culassons », soit 1 231 m<sup>2</sup> et 377 m<sup>2</sup>.

Ces modifications portent le montant total de l'acquisition à 45 346,57 €.

Il conviendra d'y ajouter les frais d'acte notarié qui sont à la charge de la ComAGA .

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la modification de la délibération n°371 du 17 novembre 2005 pour l'acquisition des parcelles de terrain précitées appartenant à Monsieur Claude DUMERGUE à FLEAC telle que décrite ci-dessus.

**DE PRECISER** que cette acquisition est consentie moyennant le prix de 1,00 € le m<sup>2</sup> pour les terres agricoles et les prés et de 2,29 € le m<sup>2</sup> pour les vignes.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les actes à intervenir.

**D'IMPUTER** la dépense au budget annexe assainissement – article 2111.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>30 juin 2006</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>03 juillet 2006</b>